



Conseil syndical secondaire

Par **tomoto**, le **25/09/2010** à **19:31**

Bonsoir.

J'ai acquis un appartement dans un ensemble immobilier composé de deux immeubles avec sous sol pour stationnement en commun.

L'état descriptif et règlement de copropriété précise que chaque immeuble dispose de son budget avec répartition spécifique pour chaque immeuble, les dépenses sous sol sont communes.

Il est précisé que chaque immeuble peut avoir son conseil syndical.

Actuellement un seul CS s'occupe des immeubles.

Je souhaite mettre en place un CS secondaire pour mon bâtiment.

Comment formuler la demande auprès du syndic.

Merci de vos réponses.

LD